

**Interpellation déposée par Madame Piquard (PS) relative à la piscine de Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)**  
**Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard (PS) met betrekking tot het zwembad van Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Piquard pour le point suivant relatif à la piscine de Molenbeek.

**Mme Piquard :**

Merci Monsieur le Président.

Lors de la visite du chantier le 31 mai dernier, il m'a été précisé par le responsable de la firme Deelens que les travaux de la piscine seraient finis les 18 ou 19 août dernier. Il m'a également été précisé par un responsable organisant la visite, qu'à partir de cette date, la piscine serait sous observation avant la réception provisoire se tenant entre l'entreprise et la Commune, précisément, le mois suivant de date à date, à cette fin, entre le 18 ou le 19 août et le 18 ou 19 septembre, que les vérifications suivantes seraient appliquées, la cuve serait remplie d'eau chauffée, le système de circulation et d'eau chaude serait testé, l'étanchéité de la cuve en inox serait vérifiée elle aussi. Il m'a encore été précisé que la piscine avait été agrandie de peu afin d'être reconnue comme une réelle piscine olympique. La partie planché amovible était actionnée par des vérins dont les câbles devaient être vérifiés semestriellement au mieux par un ou, de préférence, deux plongeurs équipés de bouteilles. La cuve en inox dont les parois latérales sont munies de spots ainsi que le chlore de l'eau assureraient le bleuté de l'eau. Il ne restait plus assez d'argent pour repeindre le plongeur. La pataugeoire et les cabines étaient rénovées, les vestiaires étaient inchangés.

Mes questions : pouvez-vous me chiffrer le coût précis de la restauration et de la rénovation de certains équipements de la piscine, tels que décrits *supra*, investissement communal et subsides éventuels ? Combien de membres du personnel ancien ayant été licenciés avant les travaux seront repris, maîtres-nageurs, personnel de maintenance, de gestion, etc. aux mêmes titres, grades et ancienneté éventuellement ? A partir de quelle date sera-t-il fait appel éventuellement à candidature pour des engagements du personnel requis pour le bon fonctionnement de la piscine et par quel biais ? Quand les budgets d'engagement et de fonctionnement de la piscine seront-ils opérationnels ? A partir de quelle date le public pourra-t-il fermement compter sur l'ouverture de la piscine ? Les tarifs d'accès seront-ils modifiés ? Dans quel sens ? Si une hausse des tarifs est prévue, les Molenbeekois seront-ils concernés par cette augmentation ? Avez-vous déjà réfléchi à ladite tarification ? Dans l'affirmative, quels sont les tarifs prévus et pour qui ?

Etant donné que le chlore fera partie avec les loupottes de la paroi latérale de la cuve en inox du rendu de l'eau bleutée, la dose à injecter de ce dernier sera-t-elle augmentée et à quel taux ? Sachant qu'au début tout bâtiment neuf déclare une maladie, comment sera organisée la vérification des vérins se trouvant sur le plancher amovible qui doivent, au vu de la quantité de profondeur de l'eau, l'être par deux plongeurs techniques munis de bouteilles à oxygène ? Est-il prévu un contrat d'entretien avec la firme autrichienne ayant livré la cuve ? Est-il prévu un autre contrat de maintenance et, dans l'affirmative, avec quelle firme ? Quel en est le coût estimé ? A quelle période interviendra la première vérification avant l'ouverture officielle de la piscine au public ?

Je vous remercie de me le préciser.

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Merci Monsieur le Président.

Madame Piquard, merci pour votre interpellation et vos nombreuses questions. Je vais commencer par vous répondre pour l'aspect gestion, personnel, coût de la piscine - et vous pouvez constater qu'on travaille en complémentarité avec mon collègue Jan Gypers par rapport à ce dossier - ensuite, il vous répondra pour ce qui concerne les questions plus techniques.

En ce qui concerne le coût de rénovation de cette piscine, il faut savoir que la quote-part Beliris est de 6.000.000 euros, celle de la Commune est de 2.132.635 euros et la COCOF est intervenue, quant à elle, à concurrence de 1.320.000 euros.

En ce qui concerne les membres du personnel ancien ayant été licenciés avant les travaux, bien évidemment, nous avons pris l'engagement lors de différentes réunions avec le personnel, mais aussi avec les partenaires sociaux, que l'ensemble des travailleurs, personnel ouvrier, maîtres-nageurs, qui n'auraient pas trouvé de travail lors de l'ouverture de la piscine, seraient évidemment repris en priorité, sachant qu'il est pour nous évidemment impossible de pouvoir les réengager avec leur barème et leur ancienneté, dans la mesure où ils ont bénéficié d'un préavis dans le cadre du licenciement collectif. Donc, à aucun moment, il n'a été question de les maintenir avec leur ancien barème, ce qui serait injuste par rapport au personnel travaillant au sein de l'asbl qui n'a pas été licencié.

En ce qui concerne la deuxième question relative aux éventuelles candidatures, il est clair que toutes les personnes seront contactées, grosso-modo deux mois avant l'ouverture pour que nous puissions faire toutes les démarches avec eux et faire en sorte qu'ils soient opérationnels et vérifier, entre autres, si les maîtres-nageurs répondent aux obligations légales pour l'exercice du métier. On a donc prévu soixante jours avant l'ouverture pour pouvoir être sûrs d'être prêts lors de l'ouverture programmée normalement fin novembre 2015 et, probablement, au début de l'année 2016. Parce que, même si les travaux sont complètement terminés, il faut dire que l'inauguration aura lieu début janvier, on m'a d'abord parlé du 15, mais ce serait le 21. Il faut savoir que c'est Beliris qui organise l'inauguration. Et nous aurons officiellement ouvert les portes de la piscine, quelques semaines avant l'inauguration officielle, parce que les travaux ne seront pas terminés aux dates évoquées mais probablement, fin octobre, et ce, après toutes les vérifications d'usage. La cuve a déjà été remplie d'eau mais nécessite, comme vous le savez, à l'instar de piscines très sophistiquées sur le plan technique, toute une série de vérifications qui doivent être faites par l'entreprise allemande qui les a installées. Normalement, si tout se passe bien, début de l'année, officiellement, les Molenbeekoïses pourront venir patauger dans leur piscine qui a des dimensions olympiques. Elle les avait déjà, mais il fallait s'assurer qu'il n'y a pas de risque, au regard de la Fédération qui, pour reconnaître la conformité de cette piscine aux normes olympiques, exige une précision millimétrée quant aux dimensions. Ce qui, évidemment, nécessite une grande attention. C'est pour cela qu'on a insisté pour que les métrages soient précis. Il y a aussi un chronométrage qui sera installé et qui sera subsidié en grande partie, si tout se passe bien, par l'ADEPS.

Quant au budget d'engagement et de fonctionnement de la piscine, il n'a pas encore été arrêté parce que, comme vous le savez, nous sommes sous accompagnement financier.

Cela va faire donc l'objet de discussions, aussi bien entre les membres du Collège qu'avec l'inspecteur qui nous accompagne dans le cadre de la gestion financière.

Les tarifs seront augmentés. La seule garantie que nous pouvons donner aux Molenbeekois est qu'ils seront inférieurs à ceux en vigueur dans toutes les piscines bruxelloises. Nous sommes occupés aujourd'hui à faire un tableau comparatif. En tout cas, la piscine la plus proche qui est celle de Ganshoren réclame des montants relativement élevés par rapport à ce que nous avons connu dans le passé. Ceux que nous allons proposer aux Molenbeekois seront évidemment légèrement augmentés, mais seront inférieurs à la moyenne régionale, c'est ce que je peux vous dire au jour d'aujourd'hui.

Je cède la parole, pour l'aspect plus technique, à mon collègue Jan Gypers.

**M. le Président :**

Laissons d'abord Monsieur Gypers s'exprimer.

**M. l'Echevin Gypers :**

Madame Piquard, vous avez posé une question sur le chlore. Celui-ci sert à désinfecter l'eau. Et maintenant que la piscine n'est pas exploitée, le chlore est injecté pour que l'eau ne devienne pas verte et éviter que les algues y prolifèrent. Donc, étant donné qu'elle n'est pas encore exploitée et qu'il n'y a pas de polluants, on injecte dans la piscine une quantité fixe de 0,3 milligramme par litre dans l'eau. Au moment où la piscine sera en service, l'injection de chlore sera automatiquement réglée par la quantité d'eau.

Par rapport à votre propos sur la couleur bleue, elle n'est pas donnée par le chlore mais est due à la réflexion de la lumière sur les parois qui sont blanches ou métalliques. Donc, ça donne toujours une réflexion bleue. Si vous avez déjà été dans une piscine où la désinfection se fait par du sel, vous voyez que la coloration est exactement la même. Je n'ai pas l'explication scientifique, mais c'est ce qu'on m'a fait savoir.

Pour ce qui est de l'entretien, tous les travaux et notamment les techniques spéciales sont sous garantie pour au minimum deux ans, et sous garantie décennale pour d'autres parties du chantier comme la cuve, le plancher, le mobile. Le service des Travaux publics ayant le détail du cahier spécial des charges, est à même de préciser davantage ces données.

En ce qui concerne le contrat d'entretien et Molenbeek Sport - ça, c'est pour mon collègue -, un marché public est en cours d'attribution pour un contrat de maintenance qui doit se concrétiser dans le courant du mois de septembre, de manière à assurer le suivi dès la réception des installations.

Voilà, je crois qu'on a répondu à vos questions.

**M. le Président :**

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

J'ai juste une petite question, une précision, Monsieur Gypers. Si vous me dites que le chlore ou le sel, c'est pareil pour l'eau, autant mettre alors du sel plutôt que du chlore. En

ce qui concerne la couleur, les personnes qui faisaient visiter le chantier ont dit qu'il y avait bien et le chlore et les loupiotes qui étaient insérés dans les parois de la cuve en inox.

Autre question, Monsieur Ahmed El Khannouss, en fait, je n'ai pas très bien compris

Je n'ai pas bien compris. On licencie du personnel qu'on risque de reprendre s'il n'a pas de travail. Mais comme les contrats ont été rompus, il n'est pas question d'ancienneté. C'est ça ?

**Mr. l'Echevin El Khannouss :**

Je le répète, le personnel qui a été licencié, parmi ceux-ci, ceux qui n'ont pas retrouvé de travail, il faut savoir que certains comme par exemple un maître-nageur qui a été engagé par la Commune de Ganshoren, d'autres personnes que j'ai pu rencontrer avec le plan d'accompagnement, on leur trouve du travail, nous allons contacter tous ceux qui n'ont pas trouvé du travail et respecter notre engagement, c'est-à-dire leur donner priorité dans le cas de la procédure de recrutement.

Dans votre question, vous faites allusion à la réintégration, au réengagement avec l'ancienneté du passé et le barème du passé. Vous comprendrez que ce n'est pas possible étant donné qu'ils ont bénéficié d'indemnités pour leur départ, relativement importantes et qui étaient liées à leurs anciennetés, et donc ils seront engagés sur base de la commission paritaire actuelle et donc ils repartent à zéro.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.